



Permanence téléphonique les mercredis  
de 13h30 à 16h30

Renseignements par téléphone  
et prise de contact :

**Cédric Levaque**

Centre Chapelle-aux-Champs  
30 Clos Chapelle-aux-Champs  
1200 Bruxelles  
02 764 31 20  
02 764 31 43

Ce projet est subventionné par la  
Commission Communautaire Française.  
L'aspect financier ne doit pas être  
un obstacle à la consultation.

**Réseau Dépendance Bruxelles-Est :**

- › S.S.M. Centre Chapelle-aux-Champs
- › S.S.M. Le Chien Vert
- › Cliniques universitaires St Luc, Unité  
de Crise et Urgences Psychiatriques
- › Clinique de l'Europe, site St Michel
- › ASBL Addictions
- › Clinique La Ramée, Unité de  
Désintoxication
- › Clinique Fond'Roy, Unité 1 - Unité 3
- › Le Solbosh CATS
- › ASBL Messidor-Projet Aria

# [ Parler de l'alcoolisme

... de son père ]  
... de sa mère  
... de son frère  
... de sa sœur  
...



**Exprimer et partager  
cette souffrance commune  
avec ses frères et sœurs**

Réseau Dépendance Bruxelles Est  
Avec le soutien de la Commission  
Communautaire Française

Le **Réseau Dépendance Bruxelles-Est** propose une prise en charge particulière basée sur le *travail avec les enfants ou frères et soeurs* d'une famille dont l'un des membres est ou a été dépendant à l'alcool.

Dans ces familles, la souffrance des enfants et des proches est rarement prise en compte, l'attention est d'avantage portée vers la personne qui boit.

Cette souffrance non reconnue entrave souvent le développement et l'épanouissement personnel des proches.

Briser le silence et l'isolement à l'intérieur de sa propre famille, partager ses peurs, ses colères, ses déceptions, repérer les rôles assumés par chacun peut aider à *retisser les liens familiaux* bien souvent mis à mal.

*L'appui sur un semblable*, un frère, une sœur, permet une meilleure compréhension de son histoire et permet d'envisager l'avenir libéré du poids du silence.

Les thérapeutes intervenants, psychiatres, psychologues, sont expérimentés en alcoologie et formés à l'approche systémique et psychanalytique.

## Enfants

Ce travail réunit les enfants d'une même famille avec l'accord des parents. Un entretien avec les parents est demandé au préalable.

Ces enfants peuvent éventuellement être accompagnés par l'un des parents ou toute personne autorisée.

Les entretiens durent en moyenne une heure. Tous les enfants peuvent participer ; il n'y a pas de limite d'âge.

Le rythme des séances et leur nombre sont discutés en fonction de chaque situation.

Les demandes peuvent venir de toute personne en contact avec ces enfants et interpellée par cette question, comme par exemple les parents, grands-parents, médecins traitants, enseignants...



## Adultes

Ce travail réunit les frères et sœurs, adultes, d'une famille dont l'un des membres est ou a été alcoolique.

La demande peut émaner d'un membre de la fratrie :

- › qui est inquiet de l'évolution d'un proche qui abuse d'alcool ;
- › qui cherche à parler de la souffrance liée à la consommation d'alcool dans sa famille ;
- › qui s'interroge sur la répétition du recours à l'alcool à travers les générations.

Le rythme et le nombre des séances sont discutés en fonction de chaque situation.

Il n'y a pas de limite d'âge.

